

Visio #2

Samedi 29 mai 2021



Projet de loi 4D:

Différenciation – Déconcentration –

Décentralisation – Décomplexification :

Quelles réalités à venir pour nos

territoires?















Invité **Mathieu DARNAUD,** Sénateur de l'Ardèche, co-Rapporteur du projet de loi 4D au Sénat





LE PROJET DE LOI 4D TEMPS D'ECHANGE AUTOUR DE L'ACTUALITE





Le projet de loi 4 D

Différenciation Décentralisation,
Déconcentration Décomplexification





Mesures portant sur la différenciation

• Formalisation du principe de différenciation dans le CGCT.

- Quelques élargissements du pouvoir réglementaire local.
- Exemple : fixation du nombre d'élus des conseils administration des CCAS ;
- Assouplissement de certaines des règles régissant la participation citoyenne locale.
- Pétition signée par 10% des électeurs d'une commune ou 20 % de ceux d'un EPCI pour demander l'organisation d'un référendum local ou d'une délibération.

Transports

- Transfert de certains tronçons de routes nationales aux départements et aux métropoles, et à titre expérimental, aux régions.
- Transfert de « petites » lignes ferroviaires et de leurs gares aux régions.
- Possibilité pour les départements de mettre en place des radars automatiques.

Environnement

- Clarification des compétences des régions et départements dans le domaine de la transition écologique.
- Réforme de la gouvernance de l'ADEME.
- Transfert de la gestion des sites NATURA 2000 aux régions.
- Renforcement du pouvoir de police des maires, leur permettant de réglementer l'accès aux espaces naturels protégés.

Logement : renforcement des dispositifs existants

- Loi SRU: pérennisation des objectifs progression du logement social au-delà de 2025.
 - Évolution du mécanisme d'exception des obligations de création de logements sociaux et prise en compte de la suppression de la taxe d'habitation dans le taux de logement social.
- Renforcement des organismes fonciers solidaires.
- Plus de flexibilité pour les « opérations de revitalisation des territoires » et raccourcissement des délais avant lancement d'une procédure d'acquisition de biens sans maître.
- Prolongation de certains dispositifs en faveur de la mixité sociale.

Volet sanitaire et éducatif

- Réforme de la gouvernance des ARS, transformant le conseil de surveillance en conseil d'administration, dont deux vice-présidents seraient des élus locaux.
- Extension de la compétence départementale sur les questions de sécurité sanitaire, y compris contre les maladies animales (zoonoses).
- Expérimentation du renforcement du lien de gestionnaire entre les présidents d'exécutif territorial et les lycées et collègues.

Volet cohésion sociale

- Une expérimentation de la recentralisation du RSA dans « quelques départements » volontaires.
- Transfert aux départements de la tutelle des pupilles de l'État.
- Systématisation du recours au traitement automatisé d'évaluation de la minorité des mineurs non-accompagnés (MNA).

Mesures de simplification ou d'ajustement paramétrique

- Plus de la moitié du texte relève à divers degrés de la simplification, voire du simple ajustement paramétrique.
- Principales mesures :
 - La coopération sanitaire transfrontalière ;
 - La simplification du fonctionnement des institutions locales
 - Exemple : faciliter les dons de biens mobiliers par les collectivités territoriales;
 - L'extension du droit de préemption de terres agricoles sur les aires d'alimentation des captages d'eau potable aux syndicats mixtes ;
 - Le renforcement des échanges de données entre administrations ;
 - La réforme du droit de la publicité foncière ;
 - Le renforcement du contrôle des sociétés publiques locales.



QUESTIONS D'ACTUALITE







Merci pour votre attention

